

COMMUNIQUE

Appel à candidatures pour l'inscription aux mastères de l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) au titre de l'année universitaire 2019/2020

L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) organise un concours pour la sélection de candidats aux mastères professionnels et de recherche (LMD) pour l'année universitaire 2019-2020.

La liste des mastères de l'ISCAE ainsi que la procédure de sélection sont présentées ci-dessous.

I. LISTE DES MASTÈRES, CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PUBLIC CIBLE

L'ISCAE informe les titulaires d'une maîtrise, d'une licence fondamentale ou d'une licence appliquée, d'un diplôme d'ingénieur ou de tout autre diplôme équivalent que les candidatures pour l'inscription en mastère sont examinées sur dossier.

Les candidats aux mastères doivent :

- 1- être titulaire d'une licence ou diplôme équivalent dans la discipline correspondant au mastère voulu,
- 2- déposer **au plus deux demandes de candidature** (une en mastère professionnel et une en mastère recherche parmi la liste de mastères présentée ci-dessous).

Type de Mastère	Intitulé du mastère	Nombre d'étudiants prévu	Spécialités demandées
MASTÈRES DE RECHERCHE	Comptabilité	25 étudiants	Comptabilité et équivalent
	Management	25 étudiants	Management, Administration des Affaires, Gestion des Ressources Humaines, Sociologie Philosophie, Psychologie et équivalent
MASTÈRES PROFESSIONNELS	Comptabilité (formation préparatoire à l'expertise comptable)	80 étudiants	Comptabilité et équivalent
	Comptabilité, Contrôle et Audit (CCA)	50 étudiants	Comptabilité, Finance et équivalent
	Ingénierie Financière et Bancaire (IFB)	40 étudiants	Finance, Comptabilité et équivalent
	Ingénierie des Ressources Humaines (IRH)	40 étudiants	Gestion des Ressources Humaines, Administration des Affaires, Droit social, Sciences du travail, Psychologie et équivalent.
	Veille et Intelligence Compétitive (VIC)¹	40 étudiants	Economie, Gestion, Informatique de Gestion et équivalent
	Management public et gouvernance territoriale	25 étudiants	Economie, Gestion, Informatique, Sociologie, Psychologie, GRH, Droit et équivalent
	Comptabilité et fiscalité	30 étudiants	Comptabilité, Finance, Gestion Fiscale, Droit et équivalent

¹ Mastère en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique de l'université de la Manouba (ESEN).

II. PROCEDURE ET CALENDRIER DE SELECTION

Les candidats sont sélectionnés par un jury universitaire. La sélection se fait en 7 étapes résumées dans le tableau suivant.

	Etape	Date à retenir
1	Dépôt de candidatures sur le site www.iscae.rnu.tn	Du 12 juin au 25 juin 2019
2	Affichage de la liste des candidats présélectionnés et éventuellement des consignes pour la sélection définitive sur le site	A partir du 28 juin et au plus tard lundi 1 juillet 2019
3	Dépôt du dossier administratif complet (version papier) des étudiants présélectionnés et des candidats en « hors quota » ²	Entre le 1 et le 6 juillet 2019 (selon les mastères)
4	Sélection définitive	Entre le 1 et le 6 juillet 2019 (selon les mastères)
5	Affichage de la liste des étudiants acceptés et de la liste d'attente sur le site www.iscae.rnu.tn	A partir de vendredi 5 juillet 2019
6	Inscription sur le site www.inscription.tn	Avant le 31 juillet 2019
7	Démarrage des cours	12 septembre 2019

Etape 1 : dépôt de candidatures du 12 juin au 25 juin 2019

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré par un établissement universitaire tunisien sont invités à déposer leur candidature et saisir **toutes les informations requises** sur le site de l'ISCAE (www.iscae.rnu.tn) et ce du mercredi 12 juin au mardi 25 juin 2019.

NB.

- 1- Toute candidature parvenant hors délai ou incomplète ne sera pas prise en compte.
- 2- Toute information saisie par le candidat et qui s'avère fautive, après vérification par le jury de recrutement du mastère, entraînera systématiquement le rejet du dossier de candidature. Les candidats sont donc vivement invités à vérifier les informations saisies.
- 3- Une candidature double dans les mastères professionnels ou dans les mastères de recherche entraînera systématiquement le rejet du dossier de candidature.

² Chaque jury de recrutement de mastère prévoit la sélection d'un nombre de candidats en « hors quota » (le nombre sera fixé par ledit jury, en plus de l'effectif prévu). Ces candidatures en « hors quota » concernent les titulaires d'un diplôme universitaire étranger, ceux qui souffrent d'un handicap physique et ceux qui ont une activité professionnelle régulière depuis plus de 3 ans (justificatifs à l'appui) et titulaires des diplômes nécessaires. Les candidats en « hors quota » sont amenés à déposer seulement un dossier administratif (version papier) au bureau du mastère concerné (la liste des bureaux en annexe 1).

Étape 2 : présélection et affichage de la liste des candidats présélectionnés à partir du 28 juin et au plus tard le 1 juillet

Chaque jury de recrutement de mastère décidera du nombre de candidats présélectionnés et établira un classement de ces candidats sur la base du critère de la moyenne corrigée (MC) et de l'institution d'origine.

La moyenne corrigée est calculée, en tenant compte des informations saisies par le candidat sur le site de l'ISCAE, selon la formule suivante :

- **pour les étudiants de l'ISCAE et de l'ESEN³**

$$MC = \frac{\text{moyenne corrigée 1} + \text{moyenne corrigée 2} + \text{moyenne S5}}{3} + \text{Bonus}$$

Avec :

Moyenne corrigée n = moyenne de l'année n – malus de l'année n

Avec :

Malus :

$$\left\{ \begin{array}{l} -0.5 \text{ pour chaque redoublement ;} \\ -0.25 \text{ pour chaque session de contrôle.} \end{array} \right\}$$

Bonus :

$$\left\{ \begin{array}{l} +0 \quad \text{si total crédit des deux premières années} \leq 100 ; \\ +0.5 \quad \text{si } 101 \leq \text{total crédit des deux premières années} \leq 110 ; \\ +1 \quad \text{si } 111 \leq \text{total crédit des deux premières années} \leq 120. \end{array} \right\}$$

- **pour les étudiants hors ISCAE**

$$MC = \frac{\text{moyenne corrigée 1} + \text{moyenne corrigée 2}}{2} + \text{Bonus}$$

Avec :

Moyenne corrigée n = moyenne de l'année n – malus de l'année n

Avec :

Malus :

$$\left\{ \begin{array}{l} -0.5 \text{ pour chaque redoublement ;} \\ -0.25 \text{ pour chaque session de contrôle.} \end{array} \right\}$$

Bonus :

$$\left\{ \begin{array}{l} +0 \quad \text{si total crédit des deux premières années} \leq 100 ; \\ +0.5 \quad \text{si } 101 \leq \text{total crédit des deux premières années} \leq 110 ; \\ +1 \quad \text{si } 111 \leq \text{total crédit des deux premières années} \leq 120. \end{array} \right\}$$

- **pour les étudiants titulaires d'une maîtrise**

$$MC = \frac{\text{moyenne corrigée 1} + \text{moyenne corrigée 2}}{2}$$

Avec :

Moyenne corrigée 1 = (moyenne de l'année 1 – malus de l'année 1) + (moyenne de l'année 2 – malus de l'année 2) / 2

³ Pour les candidatures au mastère VIC.

Moyenne corrigée 2 = (moyenne de l'année 3 – malus de l'année 3) + (moyenne de l'année 4 – malus de l'année 4)/2

Avec :

Malus :

$$\left\{ \begin{array}{l} -0.5 \text{ pour chaque redoublement ;} \\ -0.25 \text{ pour chaque session de contrôle.} \end{array} \right\}$$

NB. Vu la situation de grève que connaît plusieurs institutions de l'enseignement, il nous a paru plus judicieux d'effectuer certaines modifications concernant la formule de calcul de la moyenne. Cette modification ne concernera que les étudiants hors ISCAE et a pour principal objectif de donner la possibilité aux étudiants qui n'ont pas encore toutes leurs notes de pouvoir présenter leur candidature.

L'affichage de la liste des candidats présélectionnés se fera à partir du 28 juin et au plus tard le 1 juillet sur le site de l'ISCAE (www.iscae.mu.tn).

Les candidats qui désirent contester les résultats de la présélection doivent formuler une demande écrite motivée et la déposer au bureau du mastère concerné au plus tard le 8 juillet 2019.

Etape 3 : dépôt du dossier administratif complet des candidats présélectionnés et des candidats en « hors quota » entre le 1 et le 6 juillet 2019 (selon les mastères)

Le dépôt des dossiers administratifs (version papier) se fera par les candidats présélectionnés et ceux en « hors quota » aux bureaux des mastères concernés (voir annexe 1) entre le 1 et le 6 juillet 2019. Tout dossier incomplet ou parvenant hors délais, ne sera pas pris en considération (le cachet de la poste ne faisant pas foi).

Le dossier administratif contient :

- 1- une copie de la CIN ;
- 2- une copie certifiée conforme du diplôme obtenu ou à défaut de l'attestation de réussite ;
- 3- une copie certifiée conforme de chaque relevé de notes des années de licence ;
- 4- une copie certifiée conforme du relevé de notes et de l'attestation du baccalauréat ;
- 5- tout autre document permettant d'étoffer le dossier du candidat lors de la sélection définitive, comme par exemple : certificats de langues, de comptabilité ou d'informatique, diplôme de mastère, attestation de stage, attestation de travail, attestation de participation à la vie associative, etc..);
- 6- une lettre de motivation ;
- 7- [pour les candidatures en « hors quota »] une ou plusieurs attestations de travail justifiant une expérience professionnelle de plus de trois ans.

Etape 4 : sélection définitive entre le 1 et le 6 juillet 2019 (selon les mastères)

Cette étape ne concerne que les candidats présélectionnés et les candidats en « hors quota ». Le jury de sélection de mastère décidera des critères de sélection définitive (bonus à ajouter, questions à poser). Le jury se réserve le droit d'annuler toute candidature si les informations fournies sont erronées ou ne peuvent être vérifiées.

Pour chaque maîtrise, les modalités de sélection définitive sont résumées dans le tableau suivant :

Type de Maîtrise	Intitulé du maîtrise	Modalités de sélection définitive
MASTÈRES DE RECHERCHE	Comptabilité	Le classement des candidatures étant fait sur la base d'un score final calculé comme suit : $0.7 * \text{moyenne corrigée (MC)} + 0.3 * \text{entretien oral}$
	Management	Le classement des candidatures étant fait sur la base d'un score final calculé comme suit : $0.6 * \text{moyenne corrigée (MC)} + 0.4 * \text{entretien oral}$
MASTÈRES PROFESSIONNELS	Comptabilité (formation préparatoire à l'expertise comptable)	<p>Le classement des candidatures étant fait sur la base d'un score final calculé comme suit : $0.6 * \text{moyenne corrigée (MC)} + 0.4 * \text{score II}$</p> <p>Score II = score pré requis + score ouverture sur l'environnement</p> <p>Score pré requis : calcul d'une moyenne arithmétique de ces trois matières principales : fiscalité (ou matière équivalente) ; comptabilité intermédiaire (ou matière équivalente) ; audit (ou matière équivalente)</p> <p>score :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 pour une Moyenne < 11; 0.5 pour une moyenne ≥ 11; <p>Score ouverture sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> 0.5 pour 1 ou plusieurs stages facultatifs ; 0.5 pour une ou plusieurs formations en soft skills : informatiques, en langues ; 0.5 pour une adhésion effective dans une association sportive, syndicaliste ou autres.
	Comptabilité, Contrôle et Audit (CCA)	<p>La sélection définitive des candidats est fondée sur le score final calculé comme suit : $0.6 * \text{moyenne corrigée (MC)} + 0.4 * \text{Score II}$</p> <p>Score II = score connaissances techniques + Bonus ouverture sur l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le score connaissances techniques correspond à la moyenne arithmétique des notes des trois principales matières (comptabilité intermédiaire, fiscalité et audit ou équivalents) ; - Le bonus ouverture sur l'environnement est de 0,5 par attestation de langue et 0,5 par attestation de participation à la vie associative et des attestations de formation en logiciels de comptabilité (avec un maximum de 1 point de bonus par candidat).
	Ingénierie Financière et Bancaire	<p>Le classement des candidatures étant fait sur la base d'un score final calculé comme suit : $0.7 * \text{moyenne corrigée (MC)} + 0.3 * \text{score II}$</p> <p>Score II = score pré requis + score ouverture sur l'environnement</p> <p>Score pré requis : calcul d'une moyenne arithmétique de ces trois matières principales : finance court terme (ou matière équivalente) ; finance long terme (ou matière équivalente) ; finance de marché (ou matière équivalente)</p> <p>score :</p>

		<p>0 pour une Moyenne ≤ 10; 0.5 pour une moyenne entre 10 et 12; 1 pour une moyenne entre 12 et 15; 1.5 pour une moyenne supérieure à 15. Score ouverture sur l'environnement : 0.5 pour 1 ou plusieurs stages facultatifs ; 0.5 pour une ou plusieurs formations en soft skills : informatiques, en langues ; 0.5 pour une adhésion effective dans une association sportive, syndicaliste ou autres.</p>
	Ingénierie des Ressources Humaines (IRH)	Le classement des candidatures étant fait sur la base d'un score final calculé comme suit : $0.6 * \text{moyenne corrigée (MC)} + 0.4 * \text{entretien oral}$
	Veille et Intelligence Compétitive (VIC)	La sélection se fera exclusivement sur dossier
	Management Public et Gouvernance Territoriale	La sélection se fera exclusivement sur dossier
	Comptabilité et Fiscalité	La sélection se fera exclusivement sur dossier

Etape 5 : affichage de la liste des étudiants acceptés et de la liste d'attente sur le site de l'ISCAE à partir du 5 juillet

La liste des étudiants acceptés et la liste d'attente seront publiées sur le site de l'ISCAE (www.iscae.rnu.tn) à partir du 5 juillet 2019. Les candidats seront classés par ordre de mérite dans les listes.

Les candidats qui désirent contester les résultats de la sélection définitive doivent formuler une demande écrite motivée et la déposer au bureau du mastère concerné au plus tard le 31 août 2019.

Etape 6 : inscription sur le site www.inscription.tn au plus tard le 31 juillet 2019

Les étudiants acceptés doivent s'inscrire dans les délais fixés. A défaut d'inscription, tout étudiant non inscrit sera remplacé par l'étudiant le mieux classé dans la liste d'attente.

Etape 7 : démarrage des cours le 12 septembre

Annexe n°1 : liste des bureaux des mastères de l'ISCAE

MASTERES	LOCALISATION	RESPONSABLE ADMINISTRATIF
Mastère de recherche en Comptabilité	RDC- Bureau A006	M ^{me} Radhia Haboubi
Mastère de recherche en Management	Centre de recherche-RDC- bureau 2	M ^{me} Hamida Boulaaress
Mastère professionnel en Comptabilité (formation préparatoire à l'expertise comptable)	RDC- Bureau A006	M ^{me} Radhia Haboubi
Mastère professionnel en Comptabilité, Contrôle et Audit (CCA)	RDC- Bureau A005	M ^{me} Hajer Kacem
Mastère professionnel en Ingénierie Financière et Bancaire (IFB)	RDC- Bureau A008	M. Ezzeddine Dougari
Mastère professionnel en Ingénierie des Ressources Humaines (IRH)	Centre de recherche-RDC- bureau 2	M ^{me} Hamida Boulaaress
Mastère professionnel en Veille et Intelligence Compétitive (VIC)	Centre de recherche-RDC- bureau 2	M ^{me} Hamida Boulaaress
Mastère professionnel en Management Public et Gouvernance Territoriale	Centre de recherche-RDC- bureau 2	M ^{me} Hamida Boulaaress
Mastère professionnel en Comptabilité et Fiscalité	RDC- Bureau A006	M ^{me} Radhia Haboubi